



**Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace
Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage**

Rapport de Juge-Arbitre sur une correction de résultats

Strasbourg le 19 janvier 2012

A : David Molina, Médiateur de la CNOA (pour transmission à Serge PETETIN, Président de la CSNDG)

Compétition : Trophée de la Chouette Dijon, 14 et 15 janvier 2012 2010

Catégorie : Couples Argent

Segment : Danse Libre

Couple : Mathilde DIAS / Jason HUON

erreur de calcul des résultats (Règle 2701, paragraphe 5 a)

élément 1 : sTwS (solo) au lieu de STw

Score initial du segment:	38.05	Score corrigé du segment :	41.05
Score final initial :	65.59	Score corrigé final :	68.59

évaluation erronée par les Officiels d'Arbitrage (Règle 2701, paragraphe 5 b)

Noms et signatures :

Juge Arbitre : Christine HURTH

Contrôleur Technique : Christine HURTH

Spécialiste Technique : Ludivine LEMAIRE

Spécialiste Technique Assistant :

Opérateur de Données : Corinne CORNU

Ce rapport doit être :

- remis aux Officiels de Compétition pour modification des résultats,
- affiché et annoncé par le speaker s'il est établi avant la remise des prix,
- publié sur www.csndg.org s'il est établi après la remise des prix.